



The European Consumers' Organisation

COMMUNIQUE DE PRESSE
PRESS RELEASE

Contact: John Phelan: +32 2 789 24 01
Date: 30/06/2010
Référence: PR 012/2010

Frais d'itinérance : fin des mauvaises surprises pour les consommateurs

Le BEUC salue la mise en œuvre, à partir du 1er juillet 2010, d'un système coupant par défaut l'accès à l'Internet lorsque les frais liés à l'utilisation de cette fonction à l'étranger sur les téléphones portables dépassent 50 euros. Ceci permet de limiter les risques financiers pour les consommateurs qui utilisent leur portable à l'étranger pour télécharger, envoyer ou recevoir des données (photos, documents). Bien sûr, le consommateur qui le souhaite peut toujours fixer un autre montant. De plus, le prix de gros maximum autorisé va être réduit, passant de 1 euro à 80 centimes par mégaoctet.

Au-delà de cette limite de 50 euros pour les frais d'itinérance sur l'échange des données, les prix pour l'émission et la réception d'appels depuis un autre Etat membre de l'UE diminueront à, respectivement, 39 et 15 centimes. Cette réduction fait suite à une demande récurrente des consommateurs. Les associations de consommateurs avaient en effet attiré l'attention des autorités sur le fait que les consommateurs n'utiliseraient leur téléphone mobile que marginalement si des prix plus raisonnables n'étaient pas appliqués.

Monique Goyens, Directrice Générale du BEUC, le Bureau Européen des Unions de Consommateurs, a déclaré :

« Nous sommes satisfaits que les consommateurs voyageant en Europe soient protégés contre des frais d'itinérance excessifs. Dans l'Europe sans frontière d'aujourd'hui, les consommateurs devraient pouvoir utiliser leur téléphone mobile et ordinateur portable sans craindre de recevoir des factures astronomiques. Nous attendons aussi maintenant des opérateurs qu'ils répercutent cette baisse des prix de gros pour la transmission de données sur les utilisateurs. »

« En Europe, l'utilisation de notre téléphone mobile à l'étranger ne devrait pas nous conduire à des factures injustifiables. Nous saluons le fait qu'à partir de 2015 les prix des appels et de l'envoi de SMS depuis l'étranger s'aligneront sur les prix pratiqués au niveau national. »

FIN

BEUC, Bureau Européen des Unions de Consommateurs
+32 2 789 24 01 - press@beuc.eu

Vous voulez en savoir plus sur le BEUC? Visitez www.beuc.eu

[EC register for interest representatives](#): identification number 9505781573-45